



Municipalité de Cap-Saint-Ignace

D'abord et avant tout
la belle campagne!

**Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M.R.C. de Montmagny**

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, greffière-trésorière de la Municipalité,

QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 12 janvier 2026 qui avait lieu à la salle du Conseil à 20 h, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2026-02 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026

QUE ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité au www.capsaintignace.ca ou encore pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce quatorzième jour de janvier 2026.

La greffière-trésorière,

Sophie Boucher